



ASFS Programme de Formation



Cours : Levage de charges lourdes (extraction)

Contenu/objectifs du cours

Eviter les accidents lors de l'extraction de charges lourdes. Le participant au cours reçoit des instructions théoriques et pratiques complètes sur l'extraction, le démontage et le transport de charges lourdes. Les connaissances techniques sont transmises, mises en pratique et testées. La formation théorique comprend toutes les connaissances nécessaires pour travailler de manière autonome dans le domaine de la manutention des charges dans le secteur du sciage du béton. Les travaux sont effectués par roulement et comprennent : extraction de morceaux de béton, transport intermédiaire, chargement et évacuation.

Groupe ciblé

Le cours s'adresse à tous les collaborateurs professionnels. Charges lourdes : MANIPULATION DES CHARGES.

Conditions requises

Bonnes connaissances de l'allemand à l'oral et à l'écrit. Bonne capacité d'apprentissage.

Attestation

Chaque participant reçoit une attestation et peut, s'il le souhaite, faire inscrire le cours dans le certificat de formation.

Lieu de formation/ Durée du cours

Centre de formation ASFS, Bellach / 2 Jours ouvrables.

Date des cours

Les dates sont disponibles sur le site web.

Le cours sera organisé si le nombre d'inscriptions est suffisant (4 participants).

Si un cours n'est pas affiché, vous avez la possibilité de vous inscrire par e-mail (info@svbs.ch), nous vous communiquerons les dates de cours possibles.

Coûts

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Membres ASFS | CHF 1410.- HT |
| AVV-Supplément pour les non-membres | CHF 707.- HT |

Les informations relatives **aux frais supplémentaires et à l'indemnisation du Fonds paritaire** figurent dans le document « Informations générales et conditions de cours ».



ASFS Programme de Formation



Inscription

Inscription directement sur le site web.

Dès que la formation est confirmée, vous recevez une facture qui doit être réglée au plus tard 5 jours avant le début du cours.

Si la formation n'a pas lieu ou si elle a lieu à une autre date, nous prendrons contact avec vous. Si vous ne pouvez pas suivre la formation à la nouvelle date proposée, nous vous rembourserons le montant déjà versé.

Annulation :

L'annulation d'un cours entraîne des frais administratifs.

La règle suivante s'applique :

- jusqu'à 14 jours avant le début du cours, 25% des coûts du cours sont facturés
- 5-13 jours avant le début du cours, 50%.
- 0-4 jours avant le début du cours et ou en cas de non-présentation, 100%.

Toute annulation doit **obligatoirement** être faite par écrit, par mail ou par courrier.

L'entreprise a la possibilité d'inscrire gratuitement un participant de remplacement. Les absences pour cause d'accident ou de maladie doivent être discutées avec l'ASFS et seront prises en compte individuellement.